



Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025 n°D2025_24

Publiée sur le site internet de la commune le : 15 avril 2025

MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 31 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Quorum atteint

Absents : 6

Dont 4 absents ayant donné pouvoir :

- CAPRI Brigitte ayant donné procuration à VALENTINI Christian
- DEPOISIER Fabrice ayant donné procuration à DEPOISIER Mathieu
- LAURENSEN David ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth
- SCANU Stéphane ayant donné procuration à GENOVA Toni

Votants : 17

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice		X
LAURENSEN David		X	SCANU Stéphane		X	LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda	X		SIMONIN Marc	X	
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte		X	AZZOPARDI Karen	X		DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOUD Denis		X						

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Il est rappelé que la commune a adopté le compte financier unique (CFU) qui est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de compte ».

Le compte financier unique :

- présente les résultats comptables de l'exercice,
- met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité notamment sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques, et des taux des contributions et produits afférents,
- est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, au conseil municipal qui l'arrête définitivement par un vote.

Il est donc fait lecture à l'assemblée des résultats de clôture du CFU 2024, qui se décompose comme suit :

RÉSULTATS CUMULÉS 2024							
	Résultat de clôture	Affectation	Résultat exercice	Résultat de clôture	RAR dépenses	RAR recettes	Résultat final
	2023	inv (c/1068)	2024	2024			2024
Investissement	-824 838,44		135 750,84	-689 087,60	-437507,07	100 000,00	-1 026 594,67
Fonctionnement	1 938 502,27	1 135 336,57	642 742,90	1 445 908,60	0	0	1 445 908,60
Total cumulé	1 113 663,83		778 493,74	756 821,00			419 313,93

Le CFU 2024 présente un résultat final excédentaire de : 419 313,93 €

Faisant apparaître :

- un déficit d'investissement de : 689 087,60 €
- un report négatif de restes à réaliser de : 337 507,07 €
- un excédent de fonctionnement de : 1 445 908,60 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif et les décisions modificatives adoptés au titre de l'exercice budgétaire 2024 ;

VU le compte financier unique présenté par Monsieur le maire, dont les résultats globaux sont annexés à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que ce compte financier unique a été validé par Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de BONNVEILLE ;

VU l'avis favorable de la commission communale des finances en date du 29 mars 2024 ;

VU l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant le retrait du Maire lors du vote du compte financier unique, Monsieur le Maire Yves MASSAROTTI sort de la salle pour le vote du CFU 2024 et Monsieur Christian VALENTINI, 3^{ème} adjoint au maire, se voit confier la présidence de la séance sur ce point.

Monsieur le maire ayant quitté la séance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget général, tel qu'il est annexé à la présente délibération, qui fait apparaître :

- un résultat final (**Excédent**)

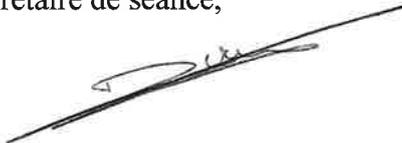
de la section de **fonctionnement** de : + 1 445 908,60 €

- un résultat final (**Déficit**)

de la section **d'investissement** de : - 1 026 594,67 €

(-689 087,60 € + - 337 507,07 €)

La secrétaire de séance,



Elisabeth DUCROUX

Le 3^{ème} adjoint au maire,



Christian VALENTINI



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.